

Texte hors numérotation

**CIRCULATION INTRACOMMUNAUTAIRE DE  
BOISSONS ALCOOLIQUES**

Contributions indirectes

**Agrément d'un représentant fiscal**

Bureau : F/4

NOR : BUD D 93 00239 z

**ADDITIF**

N° 1 à la DA n° 92-087 du 12.11.92 (F/4) - BOD n° 5717

**AGREMENT N° 001**

*Référence :* Loi n° 92-677 du 17 juillet 1992 transposant la directive n° 92/12/CEE du 25 février 1992.  
DA n° 92-087 du 12.11.92 publiée au BOD n° 5717

La société R.F.N. (représentation fiscale du nord), 3087, rue de la gare F-59299 Boeschepe est agréée en qualité de représentant fiscal conformément au paragraphe 23 de l'instruction citée en référence, sous le numéro 001.

Cet agrément permet à la société R.F.N. d'offrir un service de représentation fiscale dans le secteur des alcools et des boissons alcooliques sous réserve de la mise en place des cautionnements réglementaires.

Cette décision est valable sur l'ensemble du territoire national dans le cadre des ventes à distance à des particuliers et des expéditions en suspension d'accises à des opérateurs enregistrés ou non enregistrés.